



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1279

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 10 juillet 2023, le Règlement numéro 1279 décrétant une dépense et un emprunt de 4 320 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et le réaménagement de la caserne #5.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1279 le 26 juillet 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1279 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate